

Maud Hildebrand-Bureau

Mouvement *

Les consultants cliniciens n'arrivent pas au CAPA (centre d'accueil psychanalytique pour adolescents et jeunes adultes) par hasard, la demande de l'intégrer se fait à un moment logique de leur parcours.

Qu'en est-il des patients ? Certains viennent par le bouche-à-oreille, d'autres viennent orientés par un CMP (centre médico-psychologique) ou le BAPU (bureau d'aide psychologique universitaire), d'autres encore poussent la porte parce que ce n'est pas un CMP, et quelques-uns viennent parce qu'ils ne savent pas où se diriger dans le libéral ; la structure peut rassurer.

Qu'est-ce qui décide un patient du CAPA de son passage ou non en cabinet ? Parmi les jeunes gens reçus, un suivi assez court permet d'atténuer les tensions, de se recentrer, et cela suffit pour mettre fin aux consultations. Pas de généralités, pas de recette, c'est du un par un, c'est donc très variable. Il m'est arrivé de précipiter l'offre de passage au cabinet : le patient travaillait et pouvait donc payer ses consultations. J'ai réalisé dans l'après-coup qu'un plus était nécessaire, une ouverture, un questionnement. La plainte ne suffit pas pour se décider, pour s'engager à payer pour sa parole.

« Qu'est-ce qui m'arrive ? Pourquoi ces angoisses, ça vient d'où ? Je ne comprends pas, ça n'a pas de sens... » Ils tendent à donner du sens à leurs souffrances. Certains viennent avec une demande presque explicite de réponses, de clés pour comprendre, d'autres pensent qu'ils peuvent rester longtemps au CAPA, voire y faire une psychanalyse. La surprise de l'interprétation peut aussi permettre d'accéder à autre chose que ce qu'ils ont énoncé ; une demande peut alors surgir, différente de ce qu'ils supposaient.

Une très jeune femme arrive au CAPA avec des idées suicidaires, très angoissée. Elle pourrait surtout décevoir ses parents en leur disant qu'elle n'est pas certaine de son choix d'études, similaire à celui de sa mère. Au fil de nos rencontres, elle parlera de son envie d'un choix artistique et pourra le dire à ses parents. Cela aurait pu s'arrêter là, mais ses angoisses restent

envahissantes et son rapport aux autres est sous le joug d'interprétations dénigrantes. Après quelques mois au CAPA, il est évident que le traitement prendra du temps. Je lui fais la proposition de venir à mon cabinet ; un changement de lieu, un déplacement qui, s'il est possible, n'est plus seulement une aide, un recours ponctuel dans le temps. Après quelques années, cette patiente a pu finir ses études, avec un internement de quelques semaines. Elle a réussi à trouver un travail dans un lieu qui est en lien avec ses choix artistiques. Elle cerne mieux ce qui, de ses interprétations, tient à elle et s'en sent allégée. Pour cette patiente, le CAPA a été le tremplin pour qu'elle puisse s'engager dans un travail sur le long terme.

Dernièrement, une jeune femme, qui a égrainé de façon méthodique ses certitudes sur les raisons pour lesquelles elle s'effondrait régulièrement, tente de trouver un peu de sens à l'éparpillement qu'elle ressent. Colère envers l'autre qui ne l'écoute pas, famille, médecins, psychiatre... « comme si ce que je disais n'avait pas d'importance, qu'on pouvait faire de moi ce qu'on voulait ». Cette jeune femme a subi depuis la naissance des interventions chirurgicales à répétition. Elle dit se sentir allégée d'avoir parlé d'un « traumatisme » qu'elle avait tu. De ce traumatisme, en fait, je ne sais pas grand-chose, seulement quelques bribes : il tiendrait à la rencontre sexuée avec un qui se serait fait passer pour une. Pendant ces quelques mois, elle a tenté de reconstruire son histoire chaotique, de lui donner un autre sens, de se réapproprier un corps qui a été pendant de nombreuses années à la merci de l'autre : « entre la vie et la mort ». Avouer ce traumatisme, en faire la cause de sa tentative de suicide tenait lieu pour elle d'une conclusion apaisante. Je lui ai dit que le CAPA sert à cela. Elle dit réfléchir à la possibilité de venir à mon cabinet. Cette patiente était reçue, avant de me rencontrer, par une autre collègue ; il y a eu un changement d'horaires dans ses études, il lui a été proposé un autre jour et un autre consultant. Cela ne lui a pas posé de problèmes, elle est passée de l'une à l'autre sans souci.

Pour plus de précisions, quand elle dit réfléchir pour venir à mon cabinet, c'est que, cette fois-ci encore, il y a eu incompatibilité de jour avec ses études ; néanmoins, elle n'a pas émis la possibilité de changer de jour, donc de consultant.

*[↑](#) Exposé présenté lors de l'après-midi de l'ACAP-CL (Association des centres d'accueil psychanalytique du Champ lacanien), à Paris, le 11 février 2023.